RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00191
Numéro SIREN : 383 512 134
Nom ou dénomination : CHOLNIZ

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2018 sous le numéro de dépôt 1683

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 16/07/2018

Numéro de dépôt : 2018/1683

Déposant :

Nom/dénomination : CHOLNIZ

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 383 512 134

N° gestion : 1991 B 00191

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

CHOLNIZ

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
16 JUIL. 2018
N° 1683
ROANNE

Exercice clos le : 31 12 2017
• **Comptes annuels**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : CHOLNIZ S.A.S. — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12
Adresse de l'entreprise : 538 RUE MAGELLAN 42190 SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU — Durée de l'exercice précédent * : 12
Numéro SIRET * : 3 8 3 5 1 2 1 3 4 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le : 31 12 2017 Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 860	AG 2 860	
	Fonds commercial (1)	AH	602 542	AI	602 542
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	2 085 208	AQ 1 585 545	499 663
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 067 350	AS 944 740	122 609
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 571 308	AU 1 229 949	341 359
	Immobilisations en cours	AV	21 716	AW	21 716
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	15 109	CV	15 109
	Créances rattachées à des participations	BB	188 067	BC	188 067
	Autres titres immobilisés	BD	821 256	BE	821 256
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	4 408	BI	4 408
	TOTAL (II)	BJ	6 379 824	BK 3 763 094	2 616 729
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 168	BM	1 168
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	1 151 148	BU	1 151 148
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	83 870	BY 975	82 895
	Autres créances (3)	BZ	389 868	CA 48 932	340 935
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	993 460	CG	993 460
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	28 171	CI	28 171
	TOTAL (III)	CJ	2 647 685	CK 49 908	2 597 778
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 027 509	1A 3 813 002	5 214 507

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR 1 407
Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2018

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ANABASES

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 SD 2018

Désignation de l'entreprise : CHOLNIZ S.A.S. — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 253 440)	DA	253 440
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	25 345
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 557 627
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	820 762
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 657 174
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	515 857
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	335 375
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	346
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 046 714
	Dettes fiscales et sociales	DY	652 544
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	421
	Autres dettes	EA	6 076
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 557 333
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 214 507

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 195 046
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	2 456

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables - janvier 2018

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFiP N° 2052-SD 2018

Désignation de l'entreprise : CHOLNIZ S.A.S. — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	25 800 788	FB		FC	25 800 788
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue : services *	FG	376 458	FH		FI	376 458
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	26 177 245	FK		FL	26 177 245
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	27 519
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 917
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	26 207 682
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	21 121 449
	Variation de stock (marchandises)*					FT	44 432
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	47 303
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(135)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 278 749
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	272 582
	Salaires et traitements *					FY	1 596 454
	Charges sociales (10)					FZ	554 884
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations : dotations aux amortissements *					GA	240 020
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations : dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	975
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1 981
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	25 158 695
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	1 048 987
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	34 490
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	2 841
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	85 935
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	123 267
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12 698
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	12 698
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	110 569
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	1 159 556

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables - janvier 2018

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CHOLNIZ S.A.S. — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	80 742
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	80 742
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	76 796
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	76 796
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	3 946
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	140 692
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	202 047
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	26 411 690
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	25 590 927
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	820 762

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	27 049
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Régularisation contenants	75 665	80 742
Amendes et pénalités	1 131	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2018

➢ Annexe des comptes annuels

1. Faits caractéristiques de l'exercice
2. Principes, règles et méthodes comptables
3. Notes sur le bilan actif
4. Notes sur le bilan passif
5. Notes sur le bilan actif et passif
6. Notes sur le compte de résultat
7. Engagements financiers et autres informations
8. Détail des produits et charges

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est survenu au cours de l'exercice.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du règlement de l'ANC 2014-03 du 5 juin 2014, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation
- Enregistrement au coût historique
- Permanence des méthodes de présentation et d'évaluation
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- **Méthodes d'évaluation et de présentation**

Les méthodes d'évaluation et de présentation sont celles prévues par les textes en vigueur.

Dans les cas ou plusieurs méthodes sont possibles, les options suivantes ont été retenues :

❖ **Petits matériels :**

L'entreprise a choisi de comptabiliser en charges les petits matériels n'excédant pas une valeur unitaire hors taxe de 500 euros.

❖ **Amortissement des immobilisations :**

Les immobilisations détenues par l'entreprise n'ont pas pu techniquement être ventilées par composant. Cette décomposition n'aurait pas généré d'écart significatif par rapport à la méthode retenue.
Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie prévue.
Le mode d'amortissement choisi pour les différents postes d'immobilisation est précisé dans le tableau des amortissements ci-joint :

	Durées en années
Concessions, brevets, licences	1 à 5 ans
Installations agencements des constructions	10 à 40 ans
Parking et accès	15 à 20 ans
Matériel et outillage neuf	2 à 8 ans
Installations et aménagements divers	3 à 15 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 5 ans

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

❖ **Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :**

La valeur brute de ces éléments est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée

❖ **Stocks :**

Les stocks de marchandises ont été évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti ou selon le dernier prix d'achat connu selon le cas.
Cependant cette méthode ne diffère pas sensiblement de la méthode du « premier entré premier sorti » en raison de la rotation rapide des stocks.
Les ristournes accordées par les fournisseurs ont été intégrées dans la valorisation du stock.

❖ **Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée

- **Changement de méthode**

Aucun changement de méthode ou de présentation n'est survenu au cours de l'exercice.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

- **Variations de l'actif immobilisé**

Le tableau des variations de l'actif immobilisé figure en fin d'annexe.

- **Fonds commercial**

Le fonds commercial présent à l'actif concerne des éléments reçus en apport pour une valeur de 602 542 €.
Ce fonds s'intègre de façon indissociable dans le fonds de commerce actuel de la société.
Au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 et en application du règlement 2015-06 sur les actifs, une analyse de la juste valeur a été mise en œuvre en retenant la valeur vénale basée sur des comparables. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant les éléments d'actifs incorporels.
Par ailleurs, en l'absence de limite prévisible à la durée des avantages économiques attendus par notre entité, la durée d'utilisation des fonds de commerce est non limitée et les fonds de commerce ne font pas l'objet d'amortissement

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

- **Amortissements des immobilisations**

Le tableau des variations des amortissements figure en fin d'annexe.

- **Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan**

	Montants en euros
Clients et comptes rattachés	864
Autres créances	72 522
Disponibilités	
Total	73 386

- **Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance ne concernent que des charges liées à l'exploitation pour un montant total de 28 171 €.

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

- **Composition du capital social**

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	18 000	16
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	18 000	16

- **Variation des capitaux propres**

	Montants en euros
Capitaux propres à la fin de l'exercice	2 657 174
Capitaux propres à la fin de l'exercice précédent	3 783 003
Variation (I)	- 1 125 829

	Montants en euros
Résultat de l'exercice	820 762
Rachat actions propres	1 194 048
Distribution de dividendes	(752 544)
Variation (II)	- 1 125 829

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

- **Charges à payer incluses dans les postes du bilan**

	Montants en euros
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 707
Dettes financières diverses	16 794
Fournisseurs et comptes rattachés	55 839
Dettes fiscales et sociales	413 692
Autres dettes	
Total	489 032

5. NOTES SUR LE BILAN ACTIF ET PASSIF

- **Etat des provisions**

Le tableau de variation des provisions figure en fin d'annexe.

Provision pour dépréciation des créances douteuses

Une provision pour dépréciation des créances douteuses a été constatée pour 975 euros. Elle représente 100% des impayés et clients douteux.

Autre provision pour dépréciation

Il s'agit de la dépréciation de la créance d'un salarié sur le magasin suite à son jugement auprès des tribunaux pour vol, le montant déprécié correspond au montant restant à payer par l'ancien salarié soit 48 932 €.

- **Etat des échéances des créances et des dettes**

Le tableau des échéances des créances et des dettes figure en fin d'annexe.

- **Dettes et créances concernant les entreprises liées**

	Créances	Dettes
SCI LES LEONIDES		
Créances ou dettes rattachées à des participations	188 067	
Créances clients ou dettes fournisseurs		
Autres créances ou autres dettes		
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	2 833	
Total	190 900	

	Créances	Dettes
SAS RONGEFER		
Créances ou dettes rattachées à des participations		
Créances clients ou dettes fournisseurs	7 570	
Autres créances ou autres dettes		
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations		
Total	7 570	

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante

	France	Export
Ventes de marchandises	25 800 788	
Production vendue	376 458	
Total	26 177 246	

- **Charges et produits exceptionnels ou sur exercices antérieurs**

	Produits	Charges
Régularisation contenants	75 655	80 742
Amendes et pénalités	1 131	
Total	76 786	80 742

- **Transferts de charges**

Les transferts de charges ne concernent que des charges liées à l'exploitation.

- **Produits et charges financiers concernant les entreprises liées**

	Produits	Charges
SCI LES LEONIDES	2 833	
Total	2 833	

- **Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas donnée car elle reviendrait à indiquer des rémunérations individuelles.

7. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- **Dettes garanties par des sûretés réelles**

Nature de la dette	Bénéficiaire de la garantie	Montant garanti	Nature de la sûreté	Dette restant à payer Principal	Intérêts
Emprunt CA 450 000 €	CREDIT AGRICOLE	450 000 €	Nantissement du fond	171 710 €	20 121 €

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

- **Autres engagements financiers hors bilan**

Engagements donnés

- Effets escomptés non échus : Néant

Engagements réciproques

- Intérêts à courir sur emprunts : 24 320 euros.

Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite sont ceux résultant de la convention collective applicable à l'entreprise.
L'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière est évalué à 62 819 € charges comprises au 31 décembre 2017. Les indemnités sont actualisées au taux de 2,50%, en tenant compte d'un taux de progression des salaires de 2% et d'un taux de rotation de 5% dégressif jusqu'à 50 ans.

- **Allègements de la dette future d'impôt**

Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	Exercice N	Exercice N-1
Taxe sur les grandes surfaces		97 813
Contribution sociale de solidarité	11 481	10 248
Effort construction	7 220	7 144
Participation des salariés et forfait social	140 692	154 776
Total	159 393	269 981

- **Ventilation de l'impôt**

Postes	Résultat avant IS	Impôt	Résultat net
Résultat courant	1 159 556	200 732	958 824
Résultat exceptionnel	3 946	1 315	2 631
Participation des salariés	(140 692)		(154 776)
Résultat comptable	1 022 810	202 047	820 762

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

- **Liste des filiales et participations**

Informations art L233-15 du Code de commerce	SCI LEONIDES
Capital	1 500 €
% de détention	99 %
Capitaux propres totaux	45 286 €
Capitaux propres autres que le capital	43 786 €
Résultat du dernier exercice	43 762 €
Valeur brute des titres détenus	1 509 €
Valeur nette des titres détenus	1 509 €
Chiffre d'affaire du dernier exercice	64 460 €
Prêts et avances consentis par la société mère	188 067 €
Cautions et aval donnés par la société	Néant
Quote-part de résultat perçue	40 825 €

Informations art L233-15 du Code de commerce	SAS RONGEFER
Capital	40 000 €
% de détention	34 %
Capitaux propres totaux	1 119 331 €
Capitaux propres autres que le capital	1 079 331 €
Résultat du dernier exercice	185 561 €
Valeur brute des titres détenus	13 600 €
Valeur nette des titres détenus	13 600 €
Chiffre d'affaire du dernier exercice	3 951 202 €
Prêts et avances consentis par la société mère	Néant
Cautions et aval donnés par la société	Néant
Dividendes perçus par la société mère	Néant

- **Effectif moyen**

En vertu de l'article R 123-198-5° du Code du Commerce, nous vous présentons le tableau du nombre moyen de salariés au titre de l'exercice :

Catégories	Nombre de salariés
Cadres	1
Non cadres	66
Total	67

- **Honoraires commissaire aux comptes**

Les honoraires du commissaire aux comptes pris en charge au titre de l'exercice s'élèvent à 5 588 €.

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

- **Crédit d'impôt compétitivité emploi**

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%.
Pour l'exercice 2016, il s'élève 97 889 € et est comptabilisé au crédit du compte 699800 « CICE ».

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement pour le financement de divers matériels et outillages à hauteur de 100%

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

CHOLNIZ

Société par Actions Simplifiée au capital de 253 440 euros
Siège social : 538, rue Magellan
42190 SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
383 512 134 RCS ROANNE
N° SIRET : 383 512 134 00016

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui s'élève à la somme de 820 762 euros de la manière suivante :

- Dividendes	500.544 €
- Autres réserves	320.218 €

Chaque action recevra ainsi un dividende de 31,60 euros.

En ce qui concerne les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, les prélèvements sociaux relatifs à cette distribution, qui s'élèvent à 17,20 % du montant brut de la distribution perçue, seront prélevés à la source par la société.

Il en sera de même du prélèvement à la source non libératoire de 12,80 %, sauf pour les associés ayant demandé à être dispensés dudit prélèvement.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1er juillet 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que la partie de ceux-ci éligible ou non éligible à l'abattement mentionné à l'article 158 du Code général des impôts, ont été les suivants :

EXERCICE	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2016
DIVIDENDE	450 000 euros	450 000 euros	0 euros
QUOTE PART ELIGIBLE A L'ABATTEMENT (Art. 158 du CGI)	395 925 euros	395 925 euros	0 euros
QUOTE PART NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	54 075 euros	54 075 euros	0 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Extrait Certifié Conforme
Le Président

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

Société Fiduciaire Centrex
18 Avenue Félix Faure
69007 LYON

SAS CHOLNIZ

538 Rue de Magellan
42190 SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU

Siret n° 383 512 134 00016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

SAS CHOLNIZ

538 rue Magellan
42190 SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU

N° SIRET : 383 512 134 00016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Associés de la société CHOLNIZ

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CHOLNIZ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période de Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note « Fonds commercial » dans la partie « Notes sur le bilan actif » de l'annexe décrit les modalités de détermination de la valeur d'utilité des fonds de commerce, conduisant à la constatation éventuelle d'une dépréciation ou d'un amortissement. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de détermination de la valeur d'utilité des fonds de commerce, et nous avons vérifié que la note annexe donne une information appropriée.

- La note « Stocks » dans la partie « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe décrit les modalités de valorisation de votre stock. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, n'ont pas été mentionnées dans le rapport de gestion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon,
Le 13 Juin 2018,

Le Commissaire aux Comptes,
Société Fiduciaire Centrex,
Nicolas TOTAL

Copie certifiée conforme
MLT / 16/07/2018 18:15:02
N° de dépôt - 2018/1683 / 383512134

Pour copie certifiée conforme délivrée le 16/07/2018